



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré

des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE

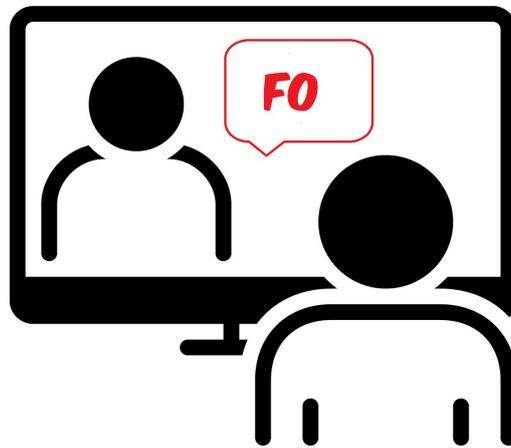


22 septembre
2023

RIS DU SNUDI FO 13

Mercredi 4 octobre 9h30

RIS



VISIO

Dans le contexte difficile de cette nouvelle rentrée, face aux projets du gouvernement et des contre-réformes qui continuent de peser sur nos conditions de travail, il est urgent de nous rassembler, de s'informer et de discuter des actions collectives à prendre pour obtenir satisfaction sur l'ensemble de nos revendications !

Participez massivement à la RIS du 1er trimestre du SNUDI FO 13



MERCREDI 4 OCT.

de 9h30 à 12h30

[Lien de connexion ZOOM](#)

ID de réunion : 87495726271

Code secret : 615894

Pas d'inscription nécessaire auprès du syndicat !

Il suffit de se connecter à l'heure du début de la réunion, soit en cliquant sur le lien direct (ouverture automatique de l'application ZOOM depuis un ordinateur), soit en téléchargeant gratuitement [l'application ZOOM](#) sur votre tablette ou smartphone. Il suffit alors de rentrer l'ID et le MDP de connexion.

D'autres RIS en présentiel sont en cours de programmation dans vos circonscriptions.

Si vous êtes intéressés par l'organisation d'une RIS en présentiel sur votre école, contactez le syndicat ou [vos délégués de secteur SNUDI FO 13](#)



Rappel de vos droits

Vous avez droit à 9h de RIS par année scolaire (3h par trimestre).

Les RIS sont rattrapables sur toutes les heures hors la classe (108h sauf APC).

Il n'y a pas d'animations ou de conférences ou de réunions "obligatoires" interdites de rattrapage par des RIS ! Vous pouvez donc participer à une RIS pour déduire vos formations-constellation, évaluations d'écoles, conférences pédagogiques...

Téléchargez votre attestation pour participer à cette RIS et envoyez là à votre IEN après l'avoir complétée et enregistrée, 48h max avant la réunion que vous souhaitez remplacer.

Si la RIS est programmée le jour où vous avez déjà une réunion institutionnelle, il faut envoyer le formulaire 48h avant à votre IEN.

[Toute la réglementation est ICI...](#)



Ordre du jour de la RIS

- Les conditions de la rentrée 2023
- Expérimentation Macron et généralisation avec NEFLE
- Nouveaux décrets sur la direction d'école
- Projet de réforme sur la formation initiale
- Laïcité et "valeurs de la République"
- Salaires et Pacte enseignant
- Evaluations d'école : obligatoire ?
- Défense des dossiers individuels et collectifs par le syndicat
- Déroulement de la carrière : contestation des appréciations PPCR, mutations, avancement...

... et toutes les questions que vous souhaitez aborder !



Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'École de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

[Téléchargez le bulletin 2023](#)

Tarif spécial de rentrée (septembre à décembre 2023)

*Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2024 pour déduire
66% de la somme de vos impôts.*



Vieille Bourse du travail

Place Léon Jouhaux

CS 20540 13232 Marseille Cedex 01

Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13

email : contact@snudifo13.org

